

Peney-le - Jorat, le 24 juin 2025

Concerne : Dérogation patrimoine arboré, commune de Montilliez parcelle 542

M. Mermoud a mandaté l'entreprise Gurtner Paysagiste Sàrl pour une analyse sanitaire des arbres situés sur la parcelle 542 de la commune de Montilliez. Si dessous, vous trouverez la photo (1) du guichet cartographique cantonal avec les arbres concernés par la demande :

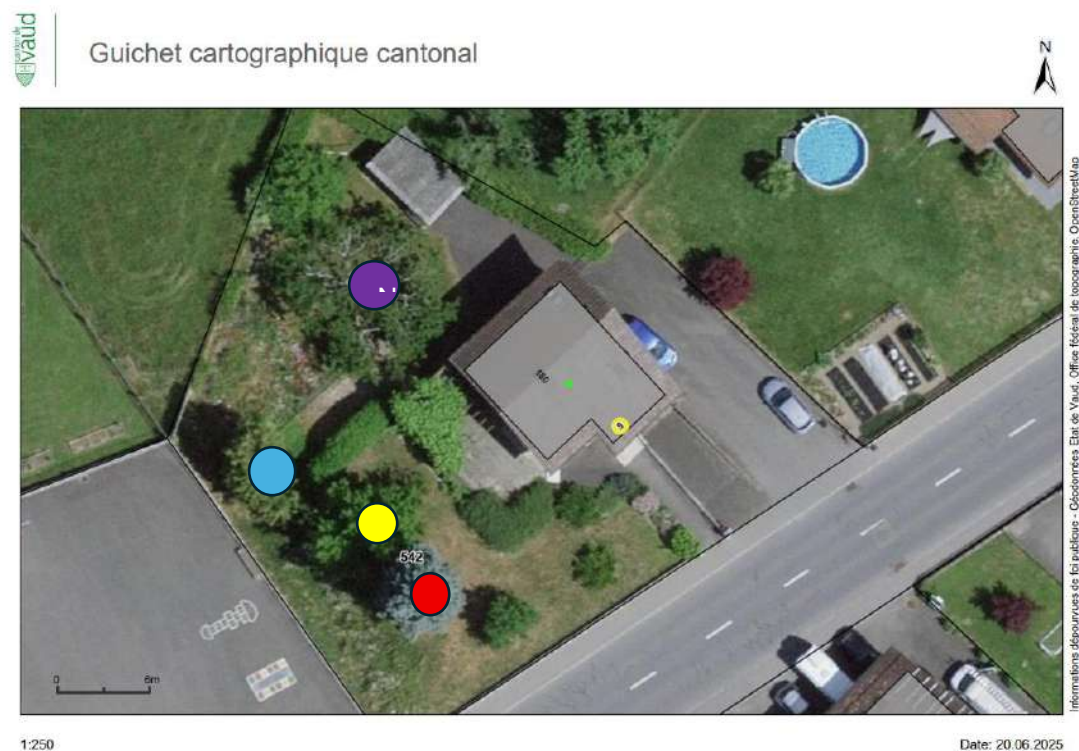


Photo 1

● Arbre 1 / ● Arbre 2 / ● Arbre 3 / ● Arbre 4

Rapport établi le 24 juin 2025,

Par Guillaume Gurtner

Gurtner Paysagiste Sàrl



Analyse

● Arbre 1

Nom : Picea Pungens

Hauteur : environ 8 mètres

Age approximatif : environ 40 ans

Constat : je constate que le sujet numéro 1 a une forte tendance à pencher côté sud-ouest ; côté cours de récréation et route. De plus, je constate un soulèvement de racines qui démontre que l'arbre est en train de dévier de sa trajectoire. Je constate une double fourche au sommet ainsi que des branches sèches à l'intérieur de l'arbre (voir photos 2, 3, 4, 5)



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5

Recommandations : Cet arbre a pour moi fait son devoir paysagé. Au vu des risques de chutes et selon sa proximité avec la cour de récréation, le trottoir et la route, je recommande d'abattre cet arbre au plus vite. Je préconise de le remplacer par un *Tillia Cordata* hauteur 180/200cm. Arbre majeur indigène.

● Arbre 2

Nom : Liquidambar Styraciflua

Hauteur : environ 5 mètres

Age approximatif : environ 20 ans

Constat : arbre en pleine santé, en plein croissance. Cet arbre pourrait être transplanté selon les besoins du futur projet.



Photo 6

Recommandation : Le tronc ne fait que 26 cm de diamètre à hauteur 1 m10 (photo 6) donc l'abattage pourrait être autorisé par la commune. Dans ce cas, je préconise le remplacement par la même essence 180/200 cm.

Arbre 3

Nom : Thuya occidentalis

Hauteur : 4 mètres

Age approximatif : 40 ans

Constat : L'arbre est envahi par le lierre, je constate énormément de bois mort. Une potentielle attaque de ravageurs (voir photo 9)



Recommandation : Le thuyas occidentalis est une espèce non recommandée. Cette essence n'est pas favorable à la faune, la flore, le paysage ainsi que le sol. Au vu de ce qui précède et de son état délabré je préconise un abattage. Pour le remplacement de cette essence, je propose une arbre fruitier mi-tige choix du fruit à définir qui pourra s'intégrer dans le milieu paysagé et favoriser la pollinisation.

Photo 9

Arbre 4

Nom : Prunus Cerasus

Hauteur : environ 5 mètres

Age approximatif : environ 60 ans

Constat : Ce cerisier à la tige pourrie à 80% de haut en bas (voir photos 7 et 8)



Recommandation : Abattage urgent afin de sécuriser les lieux. Dans l'attente de l'abattage, je préconise de sécuriser les lieux afin que personne ne soit blessé par une potentielle séparation de l'arbre.

Photo 7



Photo 8